



Union Départementale des syndicats des Alpes-Maritimes

Nice, le 18/02/2015

PRIVATISATION DE L'AEROPORT DE NICE : UN AVATAR DE LA LOI "DITE MACRON"

Hier, face au risque de rejet par les députés du projet de loi Macron, le gouvernement a choisi de passer en force par l'intermédiaire de l'article 49-3 de notre constitution. Ce déni de démocratie en dit long sur l'incapacité du gouvernement à faire passer sa ligne politique Néo-Libérale même parmi les rangs de sa majorité. La démocratie a été foulée au pied.

Par son article 49 (ironie de l'histoire), le gouvernement souhaite transférer au secteur privé la majorité du capital de l'aéroport de Nice et de Lyon.

La CGT s'oppose au démantèlement du Service Public que se soit dans le transport comme dans les autres domaines stratégiques d'intervention de la puissance publique. Celle-ci ne peut pas brader sa capacité à structurer les territoires. Et les enjeux socio-économiques sont trop importants pour les laisser à la solde d'opérateurs privés qui n'ont d'autres préoccupations que le profit à court terme.

La précédente réforme, qui ouvrait la voie à la privatisation des aéroports et votée en 2005, fait largement sentir ses effets et aujourd'hui la zone aéroportuaire de Nice est une zone de non droit social.

- C'est une zone où les travailleurs sont soumis à des conditions de travail déplorables.
- C'est une zone où le droit syndical est bafoué.
- C'est une zone aussi où ces mêmes entreprises utilisent des "travailleurs déplacés", organisant ainsi un dumping social en créant une concurrence, entre travailleurs, malsaine et complètement déloyale.

En un mot, c'est une zone, où la CCI-NCA, Vinci et les autres expérimentent la déréglementation du travail au profit des entreprises.

La CGT s'oppose à tous ces reculs sociaux et économiques et propose, au contraire, une reprise en main de tous les outils de la puissance publique avec une seule motivation : **satisfaire les besoins socio-économiques de l'ensemble de la population.**

Dans ce contexte, la majorité municipale de Nice, suivie par l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal, organise "une consultation populaire" sans enjeux, n'ayant qu'une valeur symbolique. Au-delà du coût exorbitant (100 000 euros), on assiste à l'utilisation de l'ensemble des services municipaux à des fins politiques, méconnaissant ainsi, l'obligation de neutralité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions. On voit sur tout l'ensemble de l'espace publicitaire public des affiches appelant à voter Non. À quel coût ?

Cette consultation n'est elle pas organisée par Mr le Maire de Nice qui, lorsqu'il était en responsabilité en avril 2005, faisait adopter une loi favorisant l'ouverture des aéroports au capital privé ?

Cette "consultation", sous prétexte de donner la parole au peuple, n'est finalement qu'une grosse opération de Com aux frais des contribuables niçois.

S'opposer à ces politiques, c'est tenir le même langage au plan national qu'au plan local. Cela s'adresse, bien sûr, aussi aux représentants locaux de la majorité gouvernementale. **On ne peut soutenir la Loi "dite Macron" et être contre la privatisation de l'Aéroport.**

Le vote n'est pas le seul marqueur de la démocratie.

C'est d'un vrai débat sur les questions d'aménagement du territoire, sur l'OIN plaine du var, sur la qualité et le devenir des emplois dont ont besoin les salariés, la population Niçoise et plus largement celle des Alpes-Maritimes.

Nous avons besoin d'un vrai service public de transport, d'une politique industrielle cohérente face aux enjeux humains, économiques et écologiques qui sont posés à la population des Alpes-Maritimes.

Le Secrétaire Général
Gérard RE